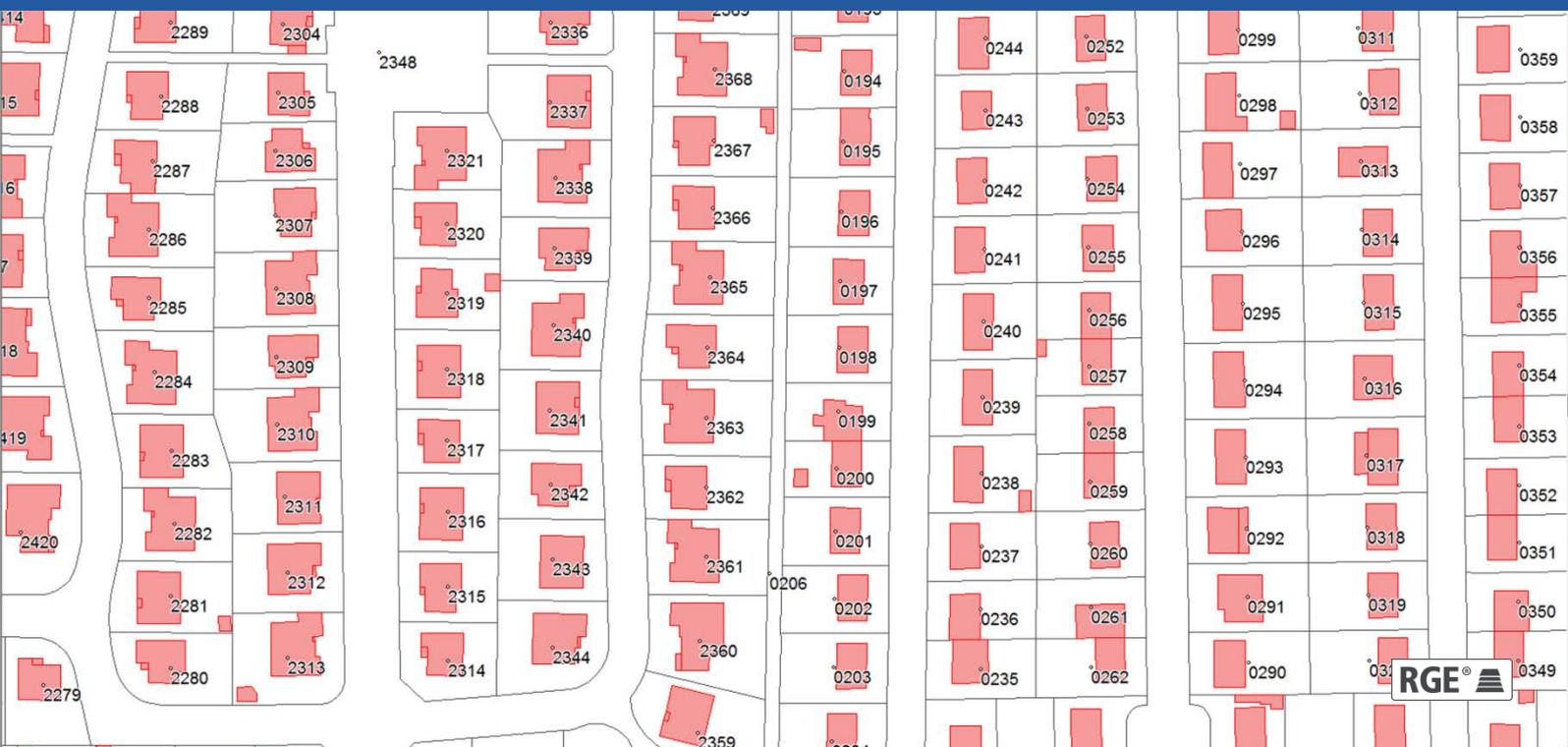


BD PARCELLAIRE®

Version 1.2

Descriptif de contenu



ign.fr

Date du document : Juin 2003

Révision : Juillet 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT	3
1.1 Ce que contient ce document	3
1.2 Ce que ne contient pas ce document	3
2. PRÉSENTATION DU PRODUIT	4
2.1 Contexte	4
2.2 Les composantes du RGE®	4
2.3 Généralités sur le plan cadastral	5
2.4 La BD PARCELLAIRE®	6
2.5 Qualité et métadonnées	7
2.5.1 La qualité de la BD PARCELLAIRE®	7
2.5.2 Les métadonnées	8
3. 3. SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT	9
3.1 Extension géographique et partition	9
3.1.1 Extension géographique	9
3.1.2 Description du découpage	9
3.1.3 Assemblage	9
3.2 Références géodésiques	10
3.3 Référence temporelle et mise à jour	10
3.4 Description et références sémantiques	10
3.4.1 Les objets de la BD PARCELLAIRE®	10
3.4.2 Les dalles de la BD PARCELLAIRE®	11
3.5 Description géométrique	12
4. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS	13
4.1 Définition du terme « classe »	13
4.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut	13
5. CONTENU DE LA BD PARCELLAIRE® VECTEUR	14
5.1 Classe ARRONDISSEMENT	14
5.2 Classe BATIMENT	16
5.3 Classe COMMUNE	17
5.4 Classe DIVCAD	19
5.5 Classe LOCALISANT	23
5.6 Classe PARCELLE	27
Création d'un identifiant au sens base de données	27
6. CONTENU DE LA BD PARCELLAIRE® IMAGE	28
6.1 IMAGE	28
7. GLOSSAIRE	29
8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	30
9. BD PARCELLAIRE® : SCHÉMA DE DONNÉES	31
ADDENDUM	32

1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT

1.1 Ce que contient ce document

Ce document décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques du produit BD PARCELLAIRE® Version 1.2.

Le terme BD PARCELLAIRE® fait référence au produit BD PARCELLAIRE® Version 1.2 dans l'ensemble de ce document.

1.2 Ce que ne contient pas ce document

Ce document ne décrit pas le produit BD PARCELLAIRE® en termes de structure de livraison, laquelle est traitée dans un document appelé « Descriptif de livraison » (*DL_BDPARCELLAIRE_1-2.pdf*) qui contient les informations suivantes :

- organisation des données ;
- nomenclature des fichiers et structure des données.

Ce document ne présente pas les évolutions du produit ni celles de la documentation ; ces informations sont diffusées dans un document spécifique associé au produit et nommé « Suivi des évolutions » (*SE_BDPARCELLAIRE.pdf*).

L'ensemble de ces documents est disponible sur l'Espace professionnel de l'IGN (onglet **DOCUMENTATION**) :

professionnels.ign.fr/bdparcellaire

Ce document n'est pas un manuel d'utilisation du produit BD PARCELLAIRE®.

2. PRÉSENTATION DU PRODUIT

2.1 Contexte

Suite aux recommandations du rapport¹ demandé par M. Le Premier Ministre à M. le Député Guy Lengagne, rapport intitulé « *Les perspectives d'évolution de l'information géographique et ses conséquences pour l'IGN* », l'arrêté ministériel du 19 avril 2005 définissant les conditions de constitution et de mise à jour du référentiel à grande échelle précise :

- La composante parcellaire du RGE[®] est issue du géoréférencement, de la remise en géométrie et de l'assemblage des plans cadastraux image et vecteur.
- La localisation des objets est exprimée en mètres dans le système national de coordonnées.
- Les composantes orthophotographique, topographique, parcellaire et adresse sont indépendantes, superposables dans la limite de leur précision intrinsèque et interoperables entre elles.
- La composante parcellaire est mise à jour à partir du plan cadastral.

C'est cette composante parcellaire du RGE[®] qui porte le nom de BD PARCELLAIRE[®].

Conformément à l'arrêté ministériel du 19 avril 2005, la convention de coopération² entre la DGFIP³ et l'IGN pour la réalisation de la composante « Base de Données Parcellaire » du Référentiel géographique à Grande Échelle, précise les modalités de la fourniture par la DGFIP à l'IGN des données cadastrales numérisées.

Les données cadastrales pourront provenir du plan cadastral informatisé en mode vecteur (PCI Vecteur) ou du plan cadastral informatisé par scannage (PCI Image).

Il est précisé que le plan cadastral reste le seul document à caractère réglementaire en matière foncière ou parcellaire et que la réalisation de la BD PARCELLAIRE[®] n'affecte en rien les missions actuelles de la DGFIP et n'en transfère aucune à l'IGN.

2.2 Les composantes du RGE[®]

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a pour mission de constituer le Référentiel géographique à Grande Échelle (RGE[®]) de précision métrique, en intégrant des données de référence, issues de ses propres bases ou provenant d'autres producteurs.

Ce référentiel contient quatre composantes cohérentes entre elles, déclinées en produits par l'IGN :

¹ Voir paragraphe 8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE [1]

² Voir paragraphe 8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE [2]

³ Direction Générale des Finances Publiques

Composante du RGE	Produits commercialisés
Image	BD ORTHO [®]
Topographique	BD TOPO [®] RGE ALTI [®]
Parcellaire	BD PARCELLAIRE [®] Vecteur BD PARCELLAIRE [®] Image
Adresse	BD ADRESSE [®] POINT ADRESSE [®] ROUTE ADRESSE [®] ADRESSE PREMIUM

2.3 Généralités sur le plan cadastral

C'est la loi du 15 septembre 1807, suivie par un règlement impérial du 27 janvier 1808 qui décida la mise en œuvre d'un cadastre parcellaire général. Le but initial de ce cadastre était d'être le complément du Code Civil et de constituer la garantie juridique de la propriété individuelle. Mais ce but ne fut pas atteint et le Cadastre Napoléonien eut le rôle essentiellement fiscal qu'il a encore aujourd'hui. Les travaux de confection du plan cadastral furent achevés en 1850 pour le territoire métropolitain.

Hormis quelques plans défectueux, le défaut principal du Cadastre Napoléonien était la non conservation du plan. Aucune des tentatives de réforme envisagées jusqu'en 1930 n'aboutit de façon concrète et générale. C'est seulement à partir de la loi du 6 avril 1930 que l'organisation de la rénovation et de la conservation du cadastre fut effective.

Depuis cette date et selon la méthode de « rénovation » utilisée, le plan cadastral français est composé de feuilles de factures et de qualité variées :

- Celles issues d'une **rénovation par voie de « mise à jour »** : simple actualisation du Plan Napoléonien lorsque cela était suffisant ; la qualité est, au mieux, celle du Plan Napoléonien.
- Celles issues d'une **rénovation par voie de « renouvellement »** (Plan Napoléonien trop obsolète). Il s'agit d'un nouveau plan généralement établi en projection Lambert et parfois sur la base d'un canevas local.
- Celles issues du **remaniement**, qui est une seconde rénovation par voie de « réfection », réservée en principe aux communes urbaines nécessitant une refonte complète du Cadastre. La technique est identique à celle du renouvellement mais avec constitution d'une « Commission communale de délimitation ». Le plan est établi en projection Lambert chaque fois que cela est possible.
- Une **réfection totale** a été réalisée sur les zones urbaines ou « utiles » de certaines communes en remaniement cadastral à l'aide de techniques modernes, notamment par photogrammétrie, depuis 1974. Cette méthode couvre environ 20 000 feuilles.
- Enfin, les **opérations de remembrement rural** entreprises depuis une quarantaine d'années sont assimilables, en termes d'opérations techniques, à une réfection ou à un remaniement. Les opérations de remembrement sont réalisées par des géomètres-experts agréés et contrôlées par les services du cadastre. La surface couverte par les opérations de remembrement rural s'élève à environ 150 000 km², soit approximativement l'équivalent de 160 000 feuilles cadastrales.

Il y a environ 590 000 feuilles de plan et 100 millions de parcelles.

Mode d'établissement du plan	Cadastre rénové par voie de mise à jour	Plans « neufs » sauf remembrement	Remembrement
Nombre de feuilles	250 000	180 000 dont environ 20 000 remaniées	160 000
Qualité géométrique estimée	1m < EMQ < 5m (valeur souvent optimiste)	0,5m < EMQ < 1m	EMQ ≈ 1m

L'enquête sur la typologie des planches cadastrales a permis de recueillir les ordres de grandeur suivants (le tableau décrit les échelles de rédaction des plans et leur répartition statistique) :

1 : 250	1 : 500	1 : 625	1 : 1000	1 : 1250	1 : 2000	1 : 2500	1 : 4000	1 : 5000	1 : 8000	1 : 1 0000	1 : 15000
0,05 %	2,79 %	0,11 %	21,53 %	6,60 %	45,07 %	20,97 %	0,91 %	1,95 %	anecdotique	0,02 %	anecdotique

Les feuilles de cadastre « ancien » (napoléonien ou refait sans levé régulier) ne sont pas géoréférencées.

2.4 La BD PARCELLAIRE®

C'est la composante du Référentiel à Grande Échelle (RGE®) contenant les informations relatives au parcellaire cadastral. Il s'agit d'une base de données bidimensionnelle.

La BD PARCELLAIRE® ne se substitue pas au plan cadastral dématérialisé. C'est un assemblage de ce plan sur tout le territoire national couvert par le cadastre.

La BD PARCELLAIRE® est superposable avec certaines composantes du RGE® (la géométrie des objets de la BD PARCELLAIRE® n'est pas exactement superposable avec la géométrie des objets de la BD TOPO®, pour laquelle la source de données est différente).

Les attributs des objets PARCELLE ou LOCALISANT permettent d'établir le lien avec les données de la base MAJIC2 de la DGFIP.

En tout point du territoire, la BD PARCELLAIRE® se compose de :

- une couche d'objets vecteur (voir paragraphe [3.4.1 Les objets de la BD PARCELLAIRE®](#)) ;
- une couche de dalles raster, d'1 km x 1 km de surface chacune, et dont les sommets ont des coordonnées kilométriques entières (voir paragraphe [3.4.2 Les dalles de la BD PARCELLAIRE®](#)).

Le processus de production de la BD PARCELLAIRE® étant tributaire du mode de dématérialisation du plan cadastral, il se présente sous deux formes :

- un processus BD PARCELLAIRE® Image, qui utilise les fichiers PCI Image de la DGFIP ;
- un processus BD PARCELLAIRE® Vecteur, qui utilise les fichiers PCI Vecteur de la DGFIP.

La principale différence existant dans le produit BD PARCELLAIRE® selon qu'il est issu du processus de production BD PARCELLAIRE® Image ou du processus BD PARCELLAIRE® Vecteur, est la présence de deux classes d'objets supplémentaires (classes BATIMENT et PARCELLE) dans la BD PARCELLAIRE® issue du processus vecteur (voir paragraphe [3.4 Description et références sémantiques](#) pour plus de détails).

L'IGN tend progressivement à réaliser la BD PARCELLAIRE® selon le processus BD PARCELLAIRE® Vecteur sur tout le territoire parce que le PCI de la DGFIP tend à devenir PCI Vecteur sur tout le territoire.

2.5 Qualité et métadonnées

2.5.1 La qualité de la BD PARCELLAIRE®

La qualité géométrique de la BD PARCELLAIRE® n'est pas la même en tout point du territoire. Elle dépend de la qualité et de l'échelle des levés cadastraux. C'est pourquoi elle ne sera pas définie de manière globale mais localement. Cette information est fournie par les métadonnées livrées en accompagnement des données.

Si le PCI Image initial n'est pas géoréférencé, la BD PARCELLAIRE® est géoréférencée de manière à pouvoir être rattachée au système légal de coordonnées. Des informations au format *.html* associées à chaque commune, précisent l'échelle et les caractéristiques initiales du plan cadastral ainsi que la méthode de géoréférencement utilisée. Il est également possible que le géoréférencement de communes issues du PCI Vecteur soit repris.

À l'issue de ce processus, si les réseaux routiers représentés sur les composantes orthophotographique et topographique du RGE® ne se trouvent pas dans l'emprise du domaine public censée les contenir sur le plan cadastral, l'image du plan cadastral sera ajustée pour assurer la cohérence avec la représentation des réseaux sur les différentes composantes. De même pour les réseaux ferroviaires qui doivent se trouver dans les parcelles adéquates. L'amplitude maximale de ces ajustements est précisée dans les métadonnées. Lorsque de tels ajustements ont été réalisés, la BD PARCELLAIRE® hérite de la précision géométrique des éléments topographiques et orthophotographiques, compatibles avec des échelles allant jusqu'au 1 : 5 000, voire localement jusqu'au 1 : 2 000.

Le géoréférencement et la mise en cohérence géométrique avec les autres composantes du RGE® permettent d'assurer une navigation continue en faisant abstraction du découpage cadastral. Cet assemblage peut conduire à faire apparaître des chevauchements ou disjonctions entre les limites cadastrales ou communales. Dans certains cas, les limites pourront être modifiées pour minimiser les défauts de raccord constatés. Ces modifications s'appuieront sur les règles mises en œuvre à la DGFIP (voir paragraphe 8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE [4]). Les zones de raccord impossible dans le respect des règles DGFIP et la valeur maximale des écarts sont mentionnées dans les métadonnées.

Dans le processus BD PARCELLAIRE® Vecteur, une partie de la BD PARCELLAIRE® a été obtenue par vectorisation du PCI Image selon un procédé propre à l'IGN. La chaîne de vectorisation IGN consistait à numériser les parcelles et les bâtiments à partir du plan PCI Image, afin de réaliser un produit qui pour l'utilisateur, est identique dans son contenu à celui qui est directement issu du PCI Vecteur.

Le processus s'est appuyé sur le PCI Image et sur le fichier de localisants fournis par la DGFIP, pour créer des objets vectoriels superposables aux fichiers image et identifiés avec les numéros des parcelles correspondants. Lors de cette vectorisation l'IGN s'est interdit toute modification du plan, sauf si il a constaté une incohérence entre le plan image et le fichier de localisants fournis, auquel cas la modification a été notifiée dans les métadonnées.

Lors de cette vectorisation, les détachements et développements en marge figurant sur les planches du PCI Image, ont été traités comme des feuilles particulières, et à ce titre soumis aux mêmes tolérances de raccords avec la partie principale de leur division cadastrale, que n'importe quelle feuille par rapport à ses voisines. Les éléments vecteur résultants peuvent donc laisser apparaître dans le produit final des trous ou des recouvrements avec le reste de leur feuille.

Par ailleurs, le géoréférencement peut évoluer entre différentes mises à jour de la BD PARCELLAIRE®. Dans le cas de la mise à jour de la BD PARCELLAIRE® avec un nouveau PCI Vecteur ou Image, un nouveau géoréférencement peut-être calculé s'il y a eu des évolutions sur le PCI. Le nouveau géoréférencement se fait localement (très rarement une commune entière – environ 1 cas sur 1000). Environ 3 communes sur 100 sont concernées par des modifications locales de géoréférencement lors de ces mises à jour.

Lors d'une mise à jour, pour une zone donnée (par exemple une commune), il est possible de passer d'un processus BD PARCELLAIRE® Image à un processus BD PARCELLAIRE® Vecteur (si un PCI Vecteur remplace un PCI Image).

Les communes vectorisées par l'IGN sont désormais mises à jour en Image et non plus en Vecteur tant que la DGFIP les gère en PCI Image.

2.5.2 Les métadonnées

Les métadonnées sont des informations sur les données.

La BD PARCELLAIRE® est livrée avec des fichiers de métadonnées de produit et de lots, aux formats **.xml** et **.html**, réalisés selon les spécifications du descriptif de contenu **DC_Metadonnees_{Version}.pdf**, suivant les normes ISO 19115 et 19139 (**Version** désigne la version des métadonnées).

Les métadonnées de lots ne renseignent la livraison que pour les communes issues du processus BD PARCELLAIRE® Vecteur.

Outre ces métadonnées normalisées, les livraisons BD PARCELLAIRE® comprennent des informations par commune, incluant :

- **Des informations sur la commune** : Code INSEE et nom de la commune.
- **Le type de gestion BD PARCELLAIRE® de la commune** : respectivement Vecteur et Image pour processus BD PARCELLAIRE® Vecteur et BD PARCELLAIRE® Image.
- **Des informations sur l'assemblage avec les communes voisines.**
- **Les données de référence utilisées pour le géoréférencement.**
- **Des informations pour chaque division cadastrale :**
 - Numéro de section et de feuille cadastrale.
 - Date du levé effectué par la DGFIP.
 - Date de réception par l'IGN.
 - Particularités du plan cadastral.
 - Caractéristiques du plan cadastral (échelle et qualité).
 - Type de géoréférencement (DGFIP, IGN, DGFIP-IGN) et qualité estimée.
 - Corrections (déformations locales) et raccords (opérations de raccord)

3. SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

3.1 Extension géographique et partition

3.1.1 Extension géographique

La BD PARCELLAIRE[®] couvre l'ensemble des départements français.
Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont également couvertes.

Remarques :

- les communes de l'Île-de-Sein (29083), de l'Île-de-Molène (29084), ainsi que les îles Saint-Marcouf à l'Est de la Manche, ne sont pas couvertes par la BD PARCELLAIRE[®], puisqu'elles ne disposent pas de plan cadastral ;
- sur la Guyane, seule la BD PARCELLAIRE[®] Vecteur est disponible.

3.1.2 Description du découpage

La BD PARCELLAIRE[®] est réalisée par commune.

Les communes sont couvertes de manière homogène, chacune étant issue :

- soit du processus BD PARCELLAIRE[®] Image ;
- soit du processus BD PARCELLAIRE[®] Vecteur.

Les communes sont assemblées de manière à ce que l'ensemble forme une partition du territoire national à l'exception de certains lacs, étangs côtiers, et des eaux territoriales.

3.1.3 Assemblage

L'assemblage est fait entre les subdivisions cadastrales à l'intérieur des communes, puis au niveau des communes entre-elles.

Pour gérer l'assemblage au raccord de deux subdivisions cadastrales, la solution devra être choisie entre trois possibilités :

1. Assemblage brut si il n'y a aucune incohérence
2. Application des règles mises en œuvre à la DGFIP (voir paragraphe **8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE** [4]) pour choisir la géométrie de l'une des deux limites ou une position moyennée en cas de discordance (échelle la plus grande, nature du levé cadastral, ancienneté du levé, etc.)
3. Subsistance de l'incohérence si il n'y a pas d'élément pour résoudre la question

Dans tous les cas de figure, le travail sur les raccords ne s'intéresse qu'aux problèmes de géométrie. Les écritures ne sont jamais traitées.

3.2 Références géodésiques

Les données sont proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Unité	Résolution
France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm
Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	m	dm
Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	m	dm
Mayotte	RGM04	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	m	dm
Saint-Barthélemy	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Saint-Martin	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm

Pour les autres systèmes de référence, l'IGN peut réaliser une prestation de reprojection facturée (sans contrôle a posteriori d'éventuels problèmes topologiques nouveaux).

3.3 Référence temporelle et mise à jour

La référence temporelle de la BD PARCELLAIRE[®] est celle de ses éléments cadastraux constitutifs. Pour chaque division cadastrale, figure dans les métadonnées la date de constitution par la DGFIP de l'extrait de plan cadastral utilisé pour produire la BD PARCELLAIRE[®].

Comme l'unité technique élémentaire du cadastre est la subdivision de section cadastrale, la référence temporelle de la BD PARCELLAIRE[®] est connue avec ce niveau de précision.

La mise à jour de la BD PARCELLAIRE[®] se fait par intégration des fichiers mis à jour par la DGFIP. L'IGN s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour réaliser l'objectif défini dans le COP d'une mise à jour avec un cycle de 3 ans.

3.4 Description et références sémantiques

3.4.1 Les objets de la BD PARCELLAIRE[®]

Le produit BD PARCELLAIRE[®] est constitué d'objets géographiques simples (objets vecteurs ponctuels, surfaciques ou multi-surfaciques) et de dalles Image (voir paragraphe 3.4.2 Les dalles de la BD PARCELLAIRE[®]). La nomenclature des objets vectoriels est la suivante :

- ARRONDISSEMENT* : *Arrondissement municipal*
- BATIMENT** : *Bâtiment*
- COMMUNE : *Commune*
- DIVCAD : *Division cadastrale*
- LOCALISANT : *Localisant parcellaire*
- PARCELLE** : *Parcelle*

* La classe ARRONDISSEMENT n'est présente que pour les communes de Paris, Lyon et Marseille.

** Les classes d'objets BATIMENT et PARCELLE ne sont présentes que pour la BD PARCELLAIRE[®] issue du processus BD PARCELLAIRE[®] Vecteur.

Des attributs sont associés à chaque classe d'objets, ils permettent de donner des informations à caractère qualitatif et de faire le lien avec les informations de MAJIC2, la base de données littérales de la DGFIP (pour plus de détails, se reporter au paragraphe **5. CONTENU DE LA BD PARCELLAIRE® VECTEUR**).

3.4.2 Les dalles de la BD PARCELLAIRE®

Le produit BD PARCELLAIRE® comporte une mosaïque de dalles raster cadastrales géoréférencées, caractérisées par leur taille de pixel et leur profondeur radiométrique.

La surface de chaque dalle est de 1 km². Les coordonnées sont des kilomètres ronds.

Chaque pixel est codé sur 1 bit (noir ou blanc).

La taille du pixel en unité terrain est fixée à **10 cm** (pour plus de détails, se reporter au paragraphe **6. CONTENU DE LA BD PARCELLAIRE® IMAGE**).

Récapitulatif des types de dalles BD PARCELLAIRE® :

Echelle du plan cadastral	Occurrence	Taille du pixel en unité terrain suite au scannage à 300 dpi	Taille du pixel en unité terrain des dalles BD PARCELLAIRE®
1: 250	0,05 %	2,12 cm	10 cm
1: 500	2,79 %	4,23 cm	
1: 625	0,11 %	5,29 cm	
1: 1 000	21,53 %	8,47 cm	
1: 1 250	6,60 %	10,58 cm	
1: 2 000	45,07 %	16,93 cm	
1: 2 500	20,97 %	21,17 cm	
1: 4 000	0,91 %	33,87 cm	
1: 5 000	1,95 %	42,33 cm	
1: 8 000	Anecdotique	67,73 cm	
1: 10 000	0,02 %	84,67 cm	
1: 15 000	Anecdotique	127,00 cm	
1: 20 000	Anecdotique	169,34 cm	

Pour toutes les communes issues du processus BD PARCELLAIRE® Vecteur, les dalles sont générées par un processus de rastérisation qui affecte aux bâtiments et aux parcelles une symbolisation proche de celle du plan cadastral. Les numéros des parcelles apparaissent dans leur emprise, sauf lorsque la forme ou la taille des parcelles ne le permet pas.

Pour toutes les communes issues du processus BD PARCELLAIRE® Image, les dalles sont générées par reprojexion de l'assemblage des zones utiles de chaque planche cadastrale. Ces zones comprennent l'emprise des parcelles de chaque feuille, mais pas les écritures en marge et les éléments extérieurs à chaque planche, pour lesquels la lisibilité n'est pas recherchée. En cas de désaccord entre les représentations d'une même limite sur deux feuilles voisines, les deux représentations apparaissent sur les dalles.

Là où une commune issue du processus BD PARCELLAIRE® Image jouxte une commune issue du processus BD PARCELLAIRE® Vecteur, une même dalle montre l'assemblage des parcelles et des bâtiments des deux communes.

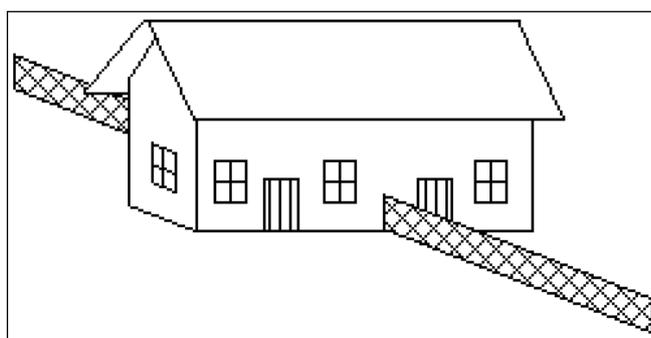
3.5 Description géométrique

Tous les objets sont localisés par des points ou des surfaces définies par des coordonnées bidimensionnelles.

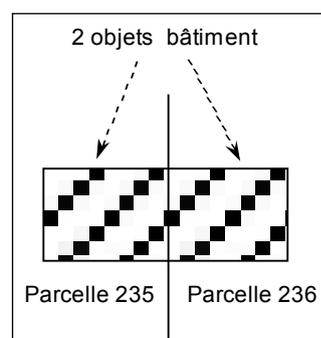
Les objets divisions cadastrales, arrondissements municipaux et communes, forment un graphe planaire. Les objets vecteur parcelles et bâtiments sont des surfaces fermées, dont la cohérence topologique n'est assurée que si elle existe dans les fichiers du PCI Vecteur.

La convention IGN/DGFIP ne permettant pas la suppression de parcelles ni de bâtiments, le produit peut comporter des parcelles ou des bâtiments dont la surface est très faible ($< 1\text{m}^2$).

Les relations entre les bâtiments et les parcelles sont conformes aux recommandations pour la numérisation des plans cadastraux de la DGFIP (voir paragraphe [7. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE](#) [5]).



Monde réel



Représentation dans la BD PARCELLAIRE®

4. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS

4.1 Définition du terme « classe »

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (bidimensionnel ou tridimensionnel) et définis par les mêmes attributs.

Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

Définition : Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

Genre : Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (exemples : ponctuel 2D, surfacique 2D).

Attributs : Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

Sélection : Précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

Modélisation : Précision sur la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

4.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut

Définition : Définition de l'attribut.

Type : Précision sur la structure de l'attribut : caractère, entier, décimal, etc.

Contrainte : Cette contrainte précise si l'attribut doit être renseigné (Valeur obligatoire), ou dans quelles conditions il ne l'est pas. S'il n'y a pas de contrainte, l'attribut peut être vide.

Origine : Origine de l'information

Valeurs de l'attribut : Définitions de la signification des valeurs de cet attribut. La liste des valeurs possibles est fournie.

Valeurs particulières : Définitions de la signification de certaines valeurs.

5. CONTENU DE LA BD PARCELLAIRE[®] VECTEUR

5.1 Classe ARRONDISSEMENT

Cette classe n'est présente que pour les communes de Paris, Lyon et Marseille.

5.1.1 Définition

Définition	Arrondissement municipal. Subdivision administrative des communes de Paris, Lyon ou Marseille, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal. Les objets surfaciques ARRONDISSEMENT forment une partition du territoire des communes concernées.	
Genre	Multi-surfacique 2D	
Attributs	CODE_INSEE NOM_ARR CODE_ARR	Numéro INSEE de la commune. Nom de l'arrondissement. Code de l'arrondissement.

Sélection : Tous les arrondissements municipaux de Paris, Lyon, Marseille.

Modélisation géométrique : Limite du territoire de l'arrondissement municipal. En bord de mer, la limite de l'objet ARRONDISSEMENT correspond à la limite définie dans les données cadastrales de la DGFIP intégrées dans la BD PARCELLAIRE[®]. L'assemblage entre arrondissements municipaux voisins est traité en application des deux premiers principes décrits au paragraphe 3.1.3 **Assemblage**.

5.1.2 Description des attributs

- **CODE_INSEE**

Définition : Numéro INSEE de la commune obtenu par concaténation du numéro de département et du numéro de commune.

Type : Caractères (5)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Code officiel géographique de l'INSEE (COG).

Valeurs de l'attribut (exemples) : 75056, 2A020, 97118.

- **NOM_ARR**

Définition : Nom de l'arrondissement municipal.

Type : Caractères (12)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut (exemples) :

PARIS 1	1 ^{er} arrondissement de Paris.
LYON 5	5 ^{ème} arrondissement de Lyon
MARSEILLE 12	12 ^{ème} arrondissement de Marseille

- **CODE_ARR**

Définition : Code INSEE de l'arrondissement municipal.

Type : Caractère (3)

Contrainte sur l'attribut : 3 caractères numériques obligatoires (0-9).

Origine : Code officiel géographique de l'INSEE (COG).

Valeurs de l'attribut :

101, 102, ..., 120	Codes utilisés à Paris
381, 382, ..., 389	Codes utilisés à Lyon
201, 202, ..., 216	Codes utilisés à Marseille

5.2 Classe BATIMENT

Cette classe n'est présente que pour les communes couvertes par le processus BD PARCELLAIRE[®] Vecteur (voir paragraphe 3.1.2 Description du découpage).

5.2.1 Définition

Définition	Type de bâtiment selon la distinction faite par le service du Cadastre en fonction de la normalisation du PCI Vecteur.	
Genre	Surfacique 2D	
Attribut	TYPE	Type du bâtiment

Sélection : Tous les bâtiments présents dans le PCI Vecteur.

Modélisation géométrique : Contour extérieur du bâtiment.

Remarque concernant la géométrie : La géométrie des bâtiments de la BD PARCELLAIRE[®] est directement issue de la géométrie des bâtiments du cadastre. Cette géométrie n'est donc pas exactement superposable avec la géométrie des bâtiments de la BD TOPO[®], pour laquelle la source de données est différente (utilisant notamment la photogrammétrie).

La convention IGN/DGFIP ne permettant pas la suppression de bâtiments, le produit peut comporter des bâtiments dont la surface est très faible (< 1m²).

5.2.2 Description des attributs

- **TYPE**

Définition : Type de bâtiment selon la distinction faite par le service du Cadastre en fonction de la normalisation du PCI Vecteur.

Type : Caractères (19)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Fichier PCI Vecteur de la DGFIP.

Valeurs de l'attribut :

Bâtiment en dur	Construction attachée au sol par des fondations et fermée sur les 4 côtés, ou bâtiment industriel.
Construction légère	Structure légère non attachée au sol par l'intermédiaire de fondations, ou bâtiment quelconque ouvert sur au moins un côté.

5.3 Classe COMMUNE

5.3.1 Définition

Définition	Plus petite subdivision du territoire, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal. Les objets surfaciques « Commune » forment une partition du territoire national à l'exception de certains lacs, étangs côtiers, et des eaux territoriales.	
Genre	Multi-surfacique 2D	
Attributs	NOM_COM CODE_DEP CODE_INSEE	Nom de la commune. Code du département. Numéro INSEE de la commune.

Sélection : Toutes les communes référencées comme telles par les données cadastrales fournies par la DGFIP sont incluses.

Modélisation géométrique : Limite du territoire communal. En bord de mer, la limite de l'objet COMMUNE correspond à la limite définie dans les données cadastrales de la DGFIP intégrées dans la BD PARCELLAIRE[®]. L'assemblage entre communes voisines est traité en application des deux premiers principes décrits au paragraphe [3.1.3 Assemblage](#).

Remarque concernant la géométrie : Les contours des communes de la BD TOPO[®] et de la BD PARCELLAIRE[®] ne sont pas exactement superposables ; en effet, l'origine de la donnée n'est pas la même pour ces deux bases (uniquement cadastre, éventuellement ajusté, pour la BD PARCELLAIRE[®]).

Particularités : Plusieurs communes disposent d'un traitement exceptionnel sur le plan cadastral :

- L'Île-de-Sein (29083) et l'Île-Molène (29084) ne disposent d'aucun plan cadastral ;
- Suzan (09304) n'est pas connue ni référencée par le plan cadastral. Cette commune est couverte en partie par le plan de la commune voisine de La-Bastide-Sérou (09042).

Cette liste de particularités n'est pas exhaustive.

5.3.2 Description des attributs

- **NOM_COM**

Définition : Nom officiel de la commune.

Type : Caractères (45)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Code officiel géographique de l'INSEE (COG).

- **CODE_DEP**

Définition : Code INSEE du département. Pour les départements et collectivités d'outre-mer, seuls les deux premiers chiffres du numéro départemental sont pris en compte. (voir **Valeurs de l'attribut**).

Type : Caractères (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Codification utilisée par la DGFIP sur les plans cadastraux exploités par l'IGN.

Valeurs de l'attribut :

01-19, 21-95	Départements France continentale
2A, 2B	Corse
97	Départements et collectivités d'outre-mer

- **CODE_INSEE**

Définition : Numéro INSEE de la commune obtenu par concaténation du numéro de département et du numéro de commune.

Une commune nouvelle résultant d'un regroupement de communes préexistantes se voit attribuer le code INSEE de l'ancienne commune désignée comme chef-lieu par l'arrêté préfectoral qui l'institue. En conséquence une commune change de code INSEE si un arrêté préfectoral modifie son chef-lieu.

Type : Caractères (5)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Code officiel géographique de l'INSEE (COG).

Valeurs de l'attribut (exemples) : 75056, 2A020, 97118.

Remarque : La référence temporelle de la BD PARCELLAIRE[®] est celle de ses éléments cadastraux constitutifs. Pour chaque division cadastrale, figure dans les métadonnées la date de constitution par la DGFIP de l'extrait de plan cadastral utilisé pour produire la BD PARCELLAIRE[®]. Il peut donc subsister une différence entre le code INSEE de la commune de la BD PARCELLAIRE[®] et le code officiel géographique (COG) de la commune publié par l'INSEE.

5.4 Classe DIVCAD

5.4.1 Définition

Définition	Division cadastrale. Partie du plan cadastral correspondant à une section ou à une subdivision de section (voir paragraphe 7. GLOSSAIRE). Dans la plupart des cas, une division cadastrale correspond à la partie du plan contenue dans une feuille cadastrale, mais certaines feuilles peuvent contenir plusieurs sections. Sur un territoire donné (commune ou arrondissement municipal), les objets surfaciques DIVCAD forment une partition de ce territoire.	
Genre	Multi-surfacique 2D	
Attributs	FEUILLE SECTION CODE_DEP NOM_COM CODE_COM COM_ABS ECHELLE EDITION CODE_ARR	Numéro de la feuille cadastrale. Numéro de la section cadastrale. Code du département. Nom de la commune. Code de la commune. Ancien code de la commune en cas de fusion de communes. Dénominateur de l'échelle principale du plan cadastral. Numéro d'édition de la division cadastrale Code de l'arrondissement.

Sélection : Toutes les sections ou subdivisions de section cadastrales sont incluses.

Regroupement : Sections cadastrales identifiées par des doubles lettres (AC, AH, ZA, ZB, etc.) ou subdivisions cadastrales du type A1, E5, etc.

Modélisation géométrique : Limite de l'emprise de la section ou de la subdivision de section. En bord de mer, la limite de l'objet « division cadastrale » correspond à la limite définie dans les données cadastrales de la DGFIP intégrées dans la BD PARCELLAIRE®. L'assemblage entre divisions cadastrales voisines est traité en application des deux premiers principes décrits au paragraphe 3.1.3 **Assemblage**.

5.4.2 Description des attributs

- **FEUILLE**

Définition : Numéro de la feuille cadastrale. Il permet d'identifier les subdivisions de section dans le cas des feuilles issues du cadastre napoléonien ou pour celles des départements du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68) et de Moselle (57).

Type : Entier (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Extrait du nom du fichier image produit par la DGFIP si les données cadastrales proviennent du PCI Image, ou de l'identifiant de l'objet si elles proviennent du PCI Vecteur.

Valeurs de l'attribut : De 0 à 99 (théorique).

Valeurs particulières de l'attribut : La valeur par défaut est « 1 ». Dans certains cas, on trouve des identifications de feuille du type « section D feuille 8 » pour une feuille et « section D feuille 8 annexe » pour une autre feuille, sur un même territoire communal. Le numéro de feuille de la première sera alors « 81 » et celui de la seconde « 82 », conformément au mode d'identification existant dans les données cadastrales.

- **SECTION**

Définition : Numéro de la section cadastrale.

Type : Caractères (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Extrait du nom du fichier image produit par la DGFIP si les données cadastrales proviennent du PCI Image ou de l'identifiant de l'objet si elles proviennent du PCI Vecteur.

Valeurs de l'attribut : Lorsque le numéro de section ne comporte qu'un caractère, la valeur sera alors préfixée d'un « 0 ».

Exemples :

Valeur retenue	Section
01	1
0C	C

- **CODE_DEP**

Définition : Code INSEE du département. Pour les départements et collectivités d'outre-mer, seuls les deux premiers chiffres du numéro départemental sont pris en compte. (voir **Valeurs de l'attribut**).

Type : Caractères (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Codification utilisée par la DGFIP sur les plans cadastraux exploités par l'IGN.

Valeurs de l'attribut :

01-19, 21-95	Départements France continentale
2A, 2B	Corse
97	Départements et collectivités d'outre-mer

- **NOM_COM**

Définition : Nom officiel de la commune.

Type : Caractères (45)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Code officiel géographique de l'INSEE (COG).

- **CODE_COM**

Définition : Code INSEE de la commune

Type : Caractères (3)

Contrainte sur l'attribut : 3 caractères numériques [0-9] obligatoires.

Origine : Codification utilisée par la DGFIP sur les plans cadastraux à la date où ils ont été fournis à l'IGN pour constituer la BD PARCELLAIRE®.

Valeurs de l'attribut :

056	Code utilisé à Paris
123	Code utilisé à Lyon
055	Code utilisé à Marseille

Pour les départements et collectivités d'outre-mer, le premier chiffre permet d'identifier le département ou la collectivité :

Premier chiffre	Territoire
1	Guadeloupe
2	Martinique
3	Guyane
4	Réunion
6	Mayotte
7	Saint-Barthélemy
8	Saint-Martin

Valeurs particulières de l'attribut : la chaîne de caractères peut commencer par 0.

- **COM_ABS**

Définition : Ancien code INSEE de la commune en cas de fusion de communes. Cet attribut sert à distinguer les divisions cadastrales dans le cas des communes fusionnées.

Type : Caractères (3)

Contrainte sur l'attribut : 3 caractères numériques [0-9] obligatoires.

Origine : Extrait du nom du fichier image produit par la DGFIP si les données cadastrales proviennent du PCI Image, ou de l'identifiant de l'objet si elles proviennent du PCI Vecteur.

Valeurs de l'attribut : Dans les cas particuliers des communes de Marseille (13055) et Toulouse (31555), il s'agit du code de quartier utilisé par la DGFIP. Dans tous les autres cas, la valeur est « **000** ».

- **EHELLE**

Définition : Dénominateur de l'échelle principale du plan cadastral contenu sur la planche minute de conservation scannée par la DGFIP.

Type : Caractères (5)

Contrainte sur l'attribut : valeur obligatoire.

Origine : Extrait du nom du fichier image produit par la DGFIP si les données cadastrales proviennent du PCI Image, ou de l'attribut de l'objet si elles proviennent du PCI Vecteur.

Valeurs de l'attribut : **250 | 500 | 625 | 1000 | 1250 | 2000 | 2500 | 4000 | 5000 | 8000 | 10000 | 15000 | 20000.**

- **EDITION**

Définition : Numéro d'édition de la division cadastrale dans la BD PARCELLAIRE®. La division cadastrale est l'unité élémentaire de production et de mise à jour.

Type : Entier (6)

Contrainte sur l'attribut : valeur obligatoire.

Origine : Production IGN.

Valeurs de l'attribut : À sa création dans la BD PARCELLAIRE®, le numéro d'édition est à 1, il s'incrémentera d'une unité à chaque édition de la BD PARCELLAIRE® pour la commune où elle se trouve.

- **CODE_ARR**

Définition : Code INSEE de l'arrondissement municipal.

Type : Caractère (3)

Contrainte sur l'attribut : 3 caractères numériques [0-9] obligatoires.

Origine : Code officiel géographique de l'INSEE (COG).

Valeurs de l'attribut :

101, 102, ..., 120	Codes utilisés à Paris
381, 382, ..., 389	Codes utilisés à Lyon
201, 202, ..., 216	Codes utilisés à Marseille

Valeurs particulière de l'attribut :

000	Pour toutes les communes autres que Paris, Lyon et Marseille
------------	--

5.5 Classe LOCALISANT

5.5.1 Définition

Définition	Localisant de parcelle cadastrale, situé dans l'emprise d'une parcelle du plan cadastral. Dans le cas du processus BD PARCELLAIRE® Image, il est issu des fichiers des localisants parcellaires produits par la DGFIP. Dans le cas du processus BD PARCELLAIRE® Vecteur, il est calculé de manière à être situé à l'intérieur de l'objet parcelle.	
Genre	Ponctuel 2D	
Attributs	NUMERO FEUILLE SECTION CODE_DEP NOM_COM CODE_COM COM_ABS CODE_ARR	Numéro de la parcelle cadastrale. Numéro de la feuille cadastrale. Numéro de la section cadastrale. Code du département. Nom de la commune. Code de la commune. Ancien code de la commune en cas de fusion de communes. Code de l'arrondissement.

Sélection : Tous les localisants présents dans les fichiers de la DGFIP pour le processus BD PARCELLAIRE® Image, et un localisant par objet PARCELLE dans le processus BD PARCELLAIRE® Vecteur.

Modélisation géométrique : Dans l'emprise de la parcelle du plan cadastral, sauf si le fichier de localisants fourni par la DGFIP le positionne en dehors.

5.5.2 Description des attributs

- **NUMERO**

Définition : Numéro de la parcelle cadastrale.

Type : Caractères (4)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Fichiers des localisants parcellaires pour les communes issues du PCI Image, ou fichier PCI Vecteur de la DGFIP.

Valeurs de l'attribut : Valeurs composées de caractères numériques uniquement. (exemples : **0001**, **0302**, **9999**).

Valeurs particulières de l'attribut : La chaîne de caractères peut commencer par 0.

- **FEUILLE**

Définition : Numéro de la feuille cadastrale. Il permet d'identifier les subdivisions de section dans le cas des feuilles issues du cadastre napoléonien ou pour celles des départements du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68) et de Moselle (57).

Type : Entier (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Extrait du nom du fichier image produit par la DGFIP si les données cadastrales proviennent du PCI Image, ou de l'identifiant de l'objet si elles proviennent du PCI Vecteur.

Valeurs de l'attribut : De 0 à 99 (théorique).

Valeurs particulières de l'attribut : La valeur par défaut est « 1 ». Dans certains cas, on trouve des identifications de feuille du type « section D feuille 8 » pour une feuille et « section D feuille 8 annexe » pour une autre feuille, sur un même territoire communal. Le numéro de feuille de la première sera alors « 81 » et celui de la seconde « 82 », conformément au mode d'identification existant dans les données cadastrales.

- **SECTION**

Définition : Numéro de la section cadastrale.

Type : Caractères (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Extrait du nom du fichier image produit par la DGFIP si les données cadastrales proviennent du PCI Image ou de l'identifiant de l'objet si elles proviennent du PCI Vecteur.

Valeurs de l'attribut : Lorsque le numéro de section ne comporte qu'un caractère, la valeur sera alors préfixée d'un « 0 ».

Exemples :

Valeur retenue	Section
01	1
0C	C

- **CODE_DEP**

Définition : Code INSEE du département. Pour les départements et collectivités d'outre-mer, seuls les deux premiers chiffres du numéro départemental sont pris en compte. (voir **Valeurs de l'attribut**).

Type : Caractères (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Codification utilisée par la DGFIP sur les plans cadastraux exploités par l'IGN.

Valeurs de l'attribut :

01-19, 21-95	Départements France continentale
2A, 2B	Corse
97	Départements et collectivités d'outre-mer

- **NOM_COM**

Définition : Nom officiel de la commune.

Type : Caractères (45)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Origine : Code officiel géographique de l'INSEE (COG).

- **CODE_COM**

Définition : Code INSEE de la commune

Type : Caractères (3)

Contrainte sur l'attribut : 3 caractères numériques [0-9] obligatoires.

Origine : Codification utilisée par la DGFIP sur les plans cadastraux à la date où ils ont été fournis à l'IGN pour constituer la BD PARCELLAIRE®.

Valeurs de l'attribut :

056	Code utilisé à Paris
123	Code utilisé à Lyon
055	Code utilisé à Marseille

Pour les départements et collectivités d'outre-mer, le premier chiffre permet d'identifier le département ou la collectivité :

Premier chiffre	Territoire
1	Guadeloupe
2	Martinique
3	Guyane
4	Réunion
5	Mayotte
7	Saint-Barthélemy
8	Saint-Martin

Valeurs particulières de l'attribut : la chaîne de caractères peut commencer par 0.

- **COM_ABS**

Définition : Ancien code INSEE de la commune en cas de fusion de communes. Cet attribut sert à distinguer les divisions cadastrales dans le cas des communes fusionnées.

Type : Caractères (3)

Contrainte sur l'attribut : 3 caractères numériques [0-9] obligatoires.

Origine : Extrait du nom du fichier image produit par la DGFIP si les données cadastrales proviennent du PCI Image, ou de l'identifiant de l'objet si elles proviennent du PCI Vecteur.

Valeurs de l'attribut : Dans les cas particuliers des communes de Marseille (13055) et Toulouse (31555), il s'agit du code de quartier utilisé par la DGFIP. Dans tous les autres cas, la valeur est « **000** ».

- **CODE_ARR**

Définition : Code INSEE de l'arrondissement municipal.

Type : Caractère (3)

Contrainte sur l'attribut : 3 caractères numériques [0-9] obligatoires.

Origine : Code officiel géographique de l'INSEE (COG).

Valeurs de l'attribut :

101, 102, ..., 120	Codes utilisés à Paris
381, 382, ..., 389	Codes utilisés à Lyon
201, 202, ..., 216	Codes utilisés à Marseille

Valeurs particulière de l'attribut :

000	Pour toutes les communes autres que Paris, Lyon et Marseille
------------	--

5.6 Classe PARCELLE

Cette classe n'est présente que pour les communes couvertes par le processus BD PARCELLAIRE[®] Vecteur (voir paragraphe 3.1.2 Description du découpage).

5.6.1 Définition

Définition	Parcelle cadastrale (voir paragraphe 7. GLOSSAIRE).	
Genre	Multi-surfacique 2D	
Attributs	NUMERO FEUILLE SECTION CODE_DEP NOM_COM CODE_COM COM_ABS CODE_ARR	Numéro de la parcelle cadastrale. Numéro de la feuille cadastrale. Numéro de la section cadastrale. Code du département. Nom de la commune. Code de la commune. Ancien code de la commune en cas de fusion de communes. Code de l'arrondissement.

Sélection : Toutes les parcelles présentes dans le PCI Vecteur.

Modélisation géométrique : Limite de la parcelle. En principe, cette limite définit un contour simple, éventuellement troué. Exceptionnellement, si les fichiers PCI Vecteur la décrivent ainsi, la parcelle pourra être constituée de plusieurs contours disjoints. L'assemblage entre parcelles issues de plusieurs divisions cadastrales voisines, ou entre parcelles d'un insert et de sa partie principale, est traité en application des trois principes décrits au paragraphe 3.1.3 Assemblage.

La convention IGN/DGFiP ne permettant pas la suppression de parcelles, le produit peut comporter des parcelles dont la surface est très faible (< 1m²).

5.6.2 Description des attributs

La classe PARCELLE porte les mêmes attributs que la classe LOCALISANTS (voir paragraphe 5.5.2 Description des attributs de la classe LOCALISANT).

Création d'un identifiant au sens base de données

Définition : Référence de la parcelle obtenue par concaténation d'attributs BD PARCELLAIRE[®]. Code du département [2 car], code de la commune [3 car], code de la commune absorbée [3 car], section cadastrale [2 car] et numéro de parcelle [4 car], soit :

CODE_DEP + CODE_COM + COM_ABS + SECTION + NUMERO = ID_PARC.

Cas particuliers des communes avec arrondissements municipaux (Paris, Lyon, Marseille) :

Code du département [2 car], code de l'arrondissement [3 car], code de la commune absorbée [3 car], section cadastrale [2 car] et numéro de parcelle [4 car], soit :

CODE_DEP + CODE_ARR + COM_ABS + SECTION + NUMERO = ID_PARC.

Type : Caractères (14)

Le code de la commune absorbée (**COM_ABS**) est égal à **000** lorsque la commune n'a pas fait l'objet de fusion avec une autre commune.

6. CONTENU DE LA BD PARCELLAIRE[®] IMAGE

6.1 IMAGE

6.1.1 Définition

Définition	Image du plan cadastral géoréférencée, ou image obtenue par rastérisation de la BD PARCELLAIRE [®] issue du PCI Vecteur.	
Genre	Dalle rectangulaire de 1 km x 1 km localisée par un de ses points caractéristiques.	
Attributs	<i>(sans objet)</i>	

Sélection : La mosaïque d'images offre une couverture continue sur tout le territoire.

Résolution : 10 cm (un pixel équivaut à 10 cm sur le terrain).

7. GLOSSAIRE

BD TOPO[®]	Base de données topographique produite par l'IGN. C'est la composante topographique du RGE [®] .
CNIG	Conseil National de l'Information Géographique
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
Division cadastrale	Appellation propre à la BD PARCELLAIRE [®] . Une Division cadastrale correspond à une section cadastrale quand celle-ci ne comporte pas de subdivision et à une subdivision de section cadastrale quand la section comporte plusieurs subdivisions. Les Divisions cadastrales d'une commune forment une partition de cette commune.
EDIGÉO	Échanges de Données Informatisées dans le domaine de l'information GÉOgraphique – Norme définie par l'AFNOR (Association Française de NORmalisation).
EMQ	Écart moyen quadratique.
Image	Matrice de pixels résultant de l'opération de scannage d'un document. Dans le cas de la BD PARCELLAIRE [®] , les images cadastrales sont obtenues par scannage des planches minute de conservation.
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
Parcelle	Portion du territoire communal d'un seul tenant située dans une même section, appartenant à un même propriétaire et formant un tout dont l'indépendance est évidente en regard de l'agencement de la propriété. (Nomenclature d'échange du CNIG, indice EDIGÉO Z13-150)
PCI Image	Plan Cadastral Informatisé par scannage
PCI Vecteur	Plan Cadastral Informatisé en mode vecteur
Pixel	Plus petite surface homogène constitutive d'une image enregistrée, définie par les dimensions de la maille d'échantillonnage.
RGE[®]	Référentiel à Grande Échelle produit par l'IGN.
Scannage	Numérisation automatique par balayage qui transforme un document graphique en un fichier informatique, décrivant une matrice composée d'une trame de points d'intensités lumineuses et couleurs différentes.
Section cadastrale	Partie du plan cadastral correspondant à une portion du territoire communal et comportant, suivant les cas, une ou plusieurs subdivisions de section. (Nomenclature d'échange du CNIG, indice EDIGÉO Z13-150)
Subdivision de section cadastrale	Portion de section cadastrale disposant de caractéristiques propres au regard de son échelle, de son mode de confection, de sa qualité. Elle est assimilée à une emprise technique et reste transparente vis-à-vis de la désignation des parcelles d'une section. (Nomenclature d'échange du CNIG, indice EDIGÉO Z13-150)
Vecteur	Les objets contenus dans la BD PARCELLAIRE [®] sont constitués de formes simples (points, polygones,...) localisées par des coordonnées ou des listes de coordonnées.

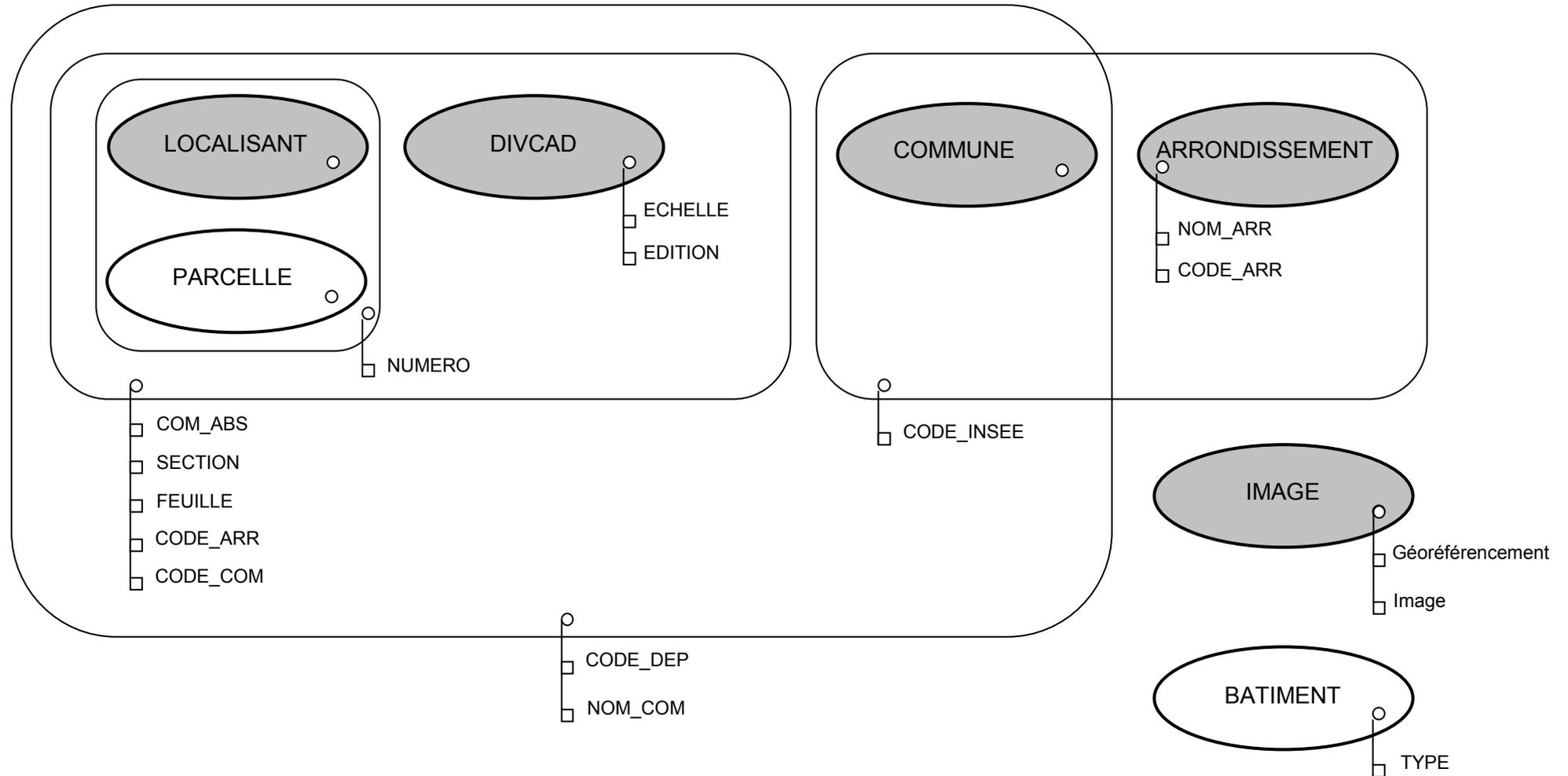
8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- [1] *Les perspectives d'évolution de l'information géographiques et ses conséquences pour l'Institut national de l'information géographique et forestière*, rapport présenté au Premier Ministre par Guy Lengagne, Député, Septembre 1999.
- [2] *Convention d'échange de données entre la Direction Générale des Finances Publiques et l'Institut national de l'information géographique et forestière*, signée le 25 mars 2010.
- 4] *Arrêté du 19 avril 2005 définissant les conditions de constitution et de mise à jour du référentiel à grande échelle*, journal officiel du 26 mai 2005, n°121, texte n°43.
- [4] *Le traitement des raccords de feuilles*, document DGFIP, fiche n°III.1, décembre 2001.
- [5] *Recommandations pour la numérisation des plans cadastraux*, DGFIP, mai 1995.

9. BD PARCELLAIRE® : SCHÉMA DE DONNÉES

Processus
BD PARCELLAIRE® Image

Processus
BD PARCELLAIRE® Vecteur



ADDENDUM

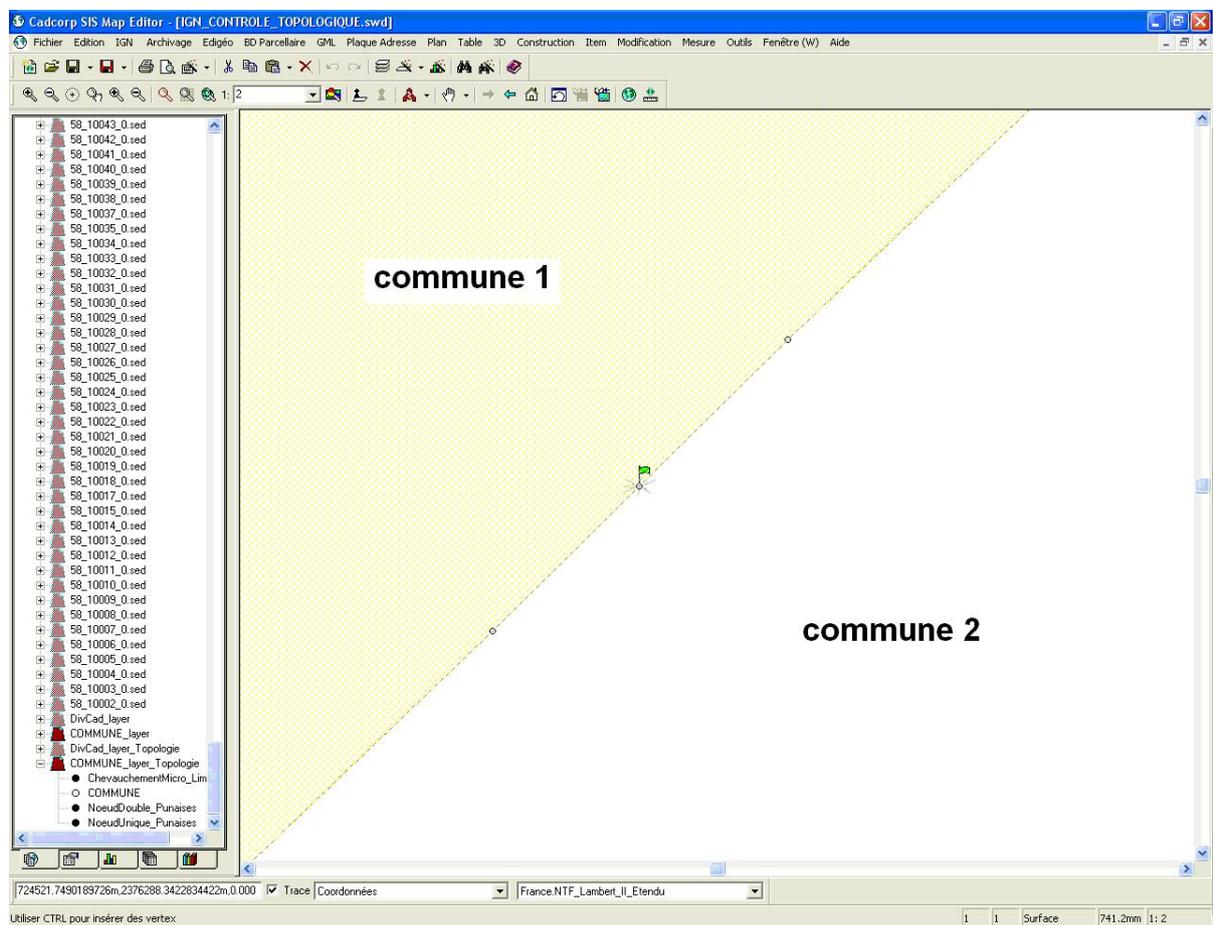
Lors de la réalisation de la BD PARCELLAIRE[®], les unités de production de l'IGN veillent à assurer une topologie conforme entre les différents objets vectoriels. Toutefois, dans certains cas particuliers décrits ci-après, des anomalies topologiques peuvent exister et contraindre certaines utilisations très spécifiques de la BD PARCELLAIRE[®].

Premier type d'anomalie possible : Anomalies topologiques en limite des communes issues du processus BD PARCELLAIRE[®] Vecteur (écarts inférieurs au centimètre)

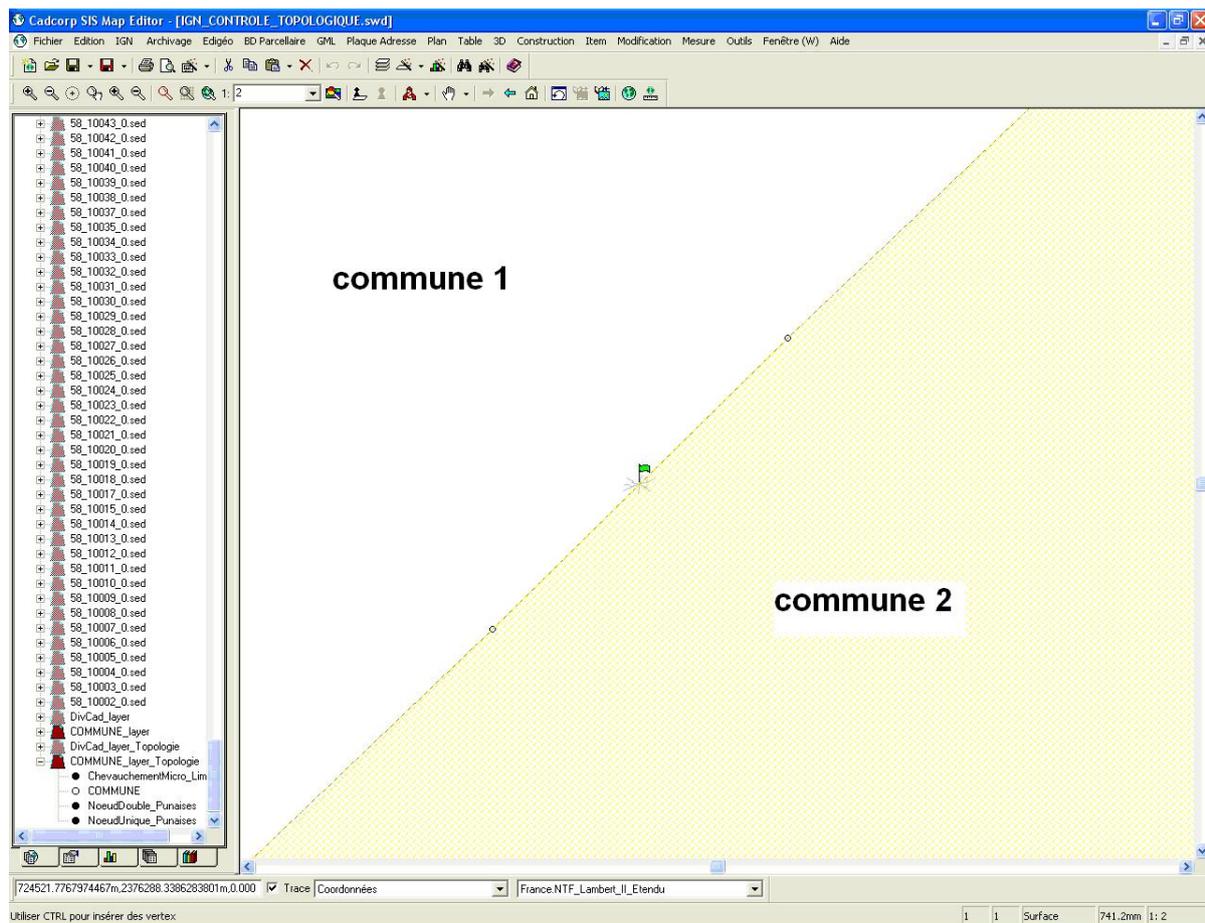
Les graphes des communes et des divisions cadastrales peuvent ne pas être rigoureusement identiques en limite entre deux communes Vecteur. Il peut en résulter des micros-trous et des micros-superpositions pour ces deux thèmes.

Ces anomalies apparaissant sur des alignements de points, l'amplitude des écarts observés reste relativement limitée : entre deux arcs présentant ce type d'anomalie, l'écart est au maximum de 1cm terrain.

Les schémas suivants proposent un exemple sur deux communes :

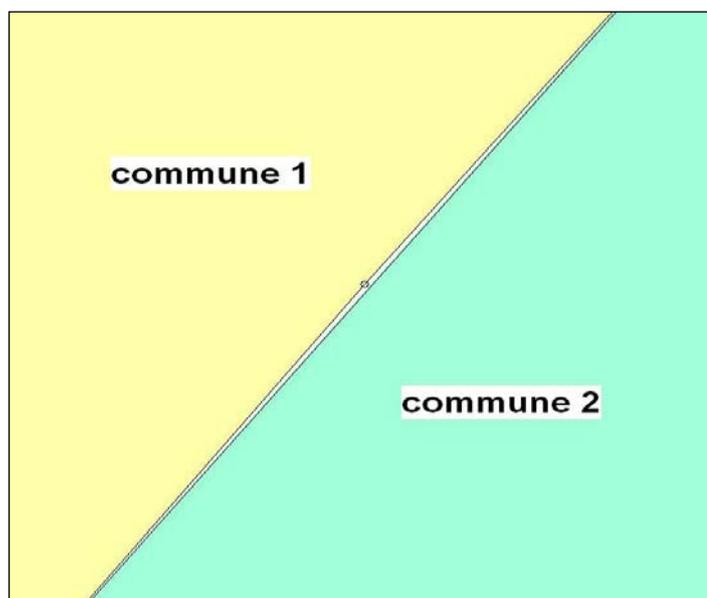


*Le graphe de la 'commune 1' comporte un vertex au niveau de la « punaise » verte.
(L'emprise terrain Est-Ouest de la fenêtre graphique est de 74cm)*



*Le graphe de la 'commune 2' n'a pas de vertex au niveau de la « punaise » verte.
Les objets DIVCAD présentent la même anomalie au même endroit.*

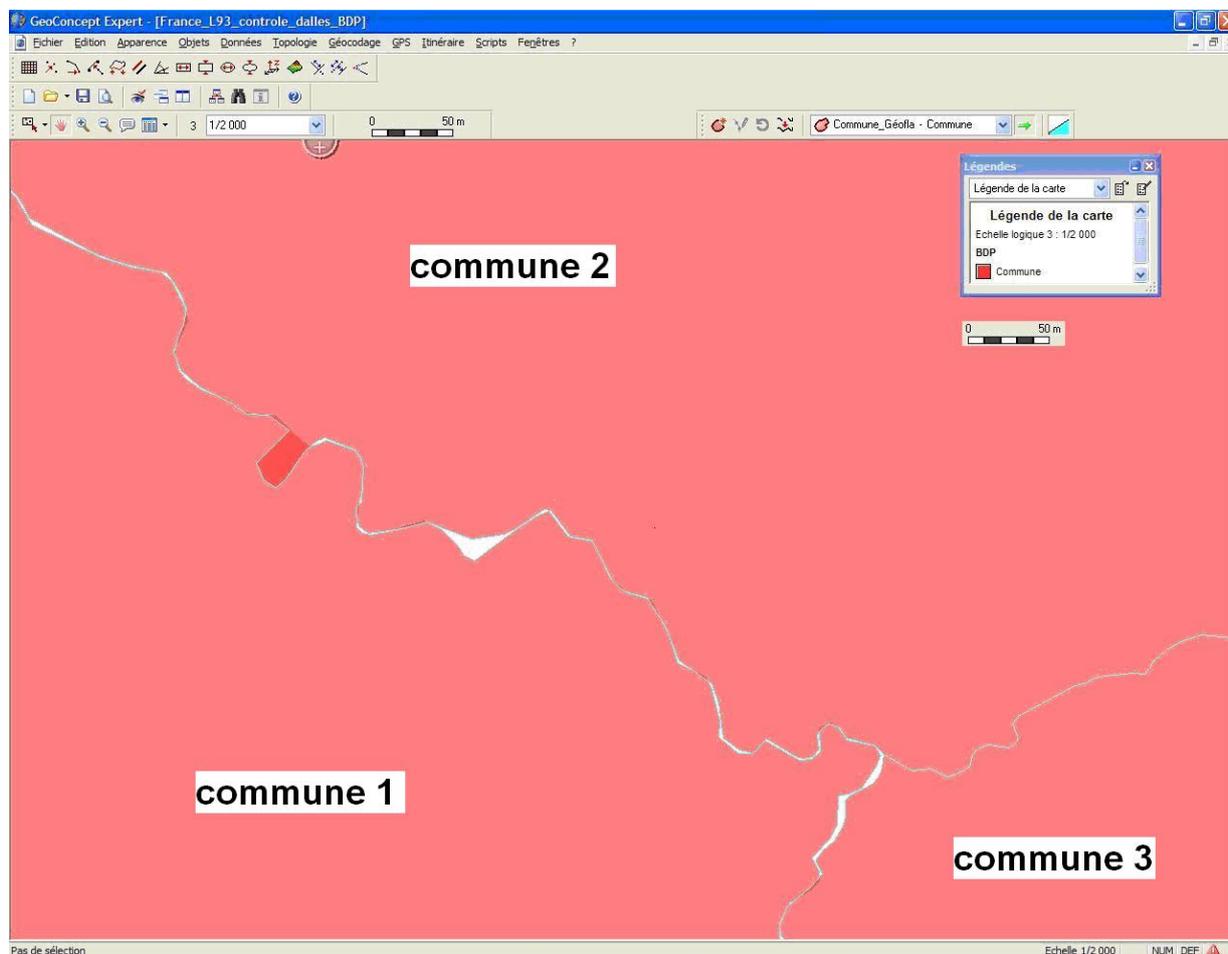
*Comme le montre le schéma ci-contre,
on observe alors un décalage entre les
limites des deux communes.
(Écart inférieur au centimètre)*



Second type d'anomalie possible : Problèmes de raccords mixtes interdépartementaux

En mise à jour, il arrive que l'on ne puisse assurer les raccords entre 2 départements : c'est le cas lorsque l'on archive un département terminé en mise à jour, et que le département voisin est en début de mise à jour. Les communes de celui-ci sont alors dans un état de production non suffisamment avancé pour pouvoir être raccordées à leurs voisines du département terminé. Il en résulte que les objets COMMUNE et DIVCAD dans ces zones peuvent présenter des trous et des chevauchements de tailles variables.

Voici un exemple de raccord non assuré entre communes de départements limitrophes :



Les limites de la commune 1 présentent des trous et des chevauchements avec les communes voisines. La limite entre les communes 2 et 3 est en revanche bien modélisée.

L'échelle permet d'avoir un ordre de grandeur des écarts que l'on peut observer : ici, la « tache blanche » centrale fait une largeur de 17m terrain.

Les mêmes anomalies sont constatées avec les objets *DIVCAD*. De plus, la mise en cohérence du parcellaire dans ces zones de non raccords ne peut pas être assurée : la topologie des objets *PARCELLE* et *BATIMENT* possède donc également des anomalies. Néanmoins, dans ce cas, les métadonnées précisent explicitement à l'utilisateur que le raccord n'est pas traité.